



Année d'étude à l'Université de Passau
(Urkunde über Grundkenntnisse des deutschen Rechts)

1. Learning agreement

Vous avez besoin de 60 ECTS pour valider une année d'étude.

Wintersemester (1er semestre) : 30 ECTS

- Grundkurs Staatsrecht 1 : 10 ECTS
- Grundkurs Privatrecht 1 : 10 ECTS

Il faut également s'inscrire aux « Übungen », qui ne rapportent pas d'ECTS. Elles sont l'équivalent des TD en France (mais ne sont pas notés et sont adaptés aux étudiants étrangers) :

- Übung Staatsrecht 1 : 0 ECTS
- Übung Privatrecht 1 : 0 ECTS

Il est possible de prendre des options en plus pour valider des ECTS supplémentaires, dans les domaines Öffentliches Recht, Privatrecht, Strafrecht, Internationale Bezüge des deutschen Rechts, Grundlagen des Rechts oder Deutsche Rechtssprache für Urkundsstudierende.... Ainsi, ces ECTS validés au premier semestre ne seront pas à valider au second semestre.

Sommersemester (2nd semestre) : 30 ECTS

- Choisir 1 des 2 Grundkurs en tant que matière principale (Staatsrecht 2 ou Privatrecht 2) : 10 ECTS + Übung 0 ECTS
- Choisir des options pour valider les 20 ECTS manquants (si vous n'avez pas validé d'ECTS en plus au 1er semestre), dans les domaines Öffentliches Recht, Privatrecht,

Strafrecht, Internationale Bezüge des deutschen Rechts Recht, Grundlagen des Rechts....

Remarque : vous pouvez choisir de continuer en tant qu'option un des Grundkurs que vous avez suivi au 1er semestre et que vous n'avez pas sélectionné en tant que matière principale du 2nd semestre.

Exemple répartition 2nd semestre :

Matière principale = Grundkurs Staatsrecht 2 (10 ECTS)

Options = Grundkurs Privatrecht 2 (10 ECTS), Europäisches Wirtschaftsrecht (5 ECTS) et Europarecht und internationales (5 ECTS).

Total = 30 ECTS.

Au cours de l'année : 10 ECTS

Une « Seminararbeit » devra être rédigée.

- Soit au 1er semestre, si vous souhaitez éventuellement effectuer le LL.M ultérieurement (cf.infra). Il s'agira du « Modul Wissenschaftliches Arbeiten ». « Das Modul Wissenschaftliches Arbeiten besteht aus einem Seminar für Masterstudierende, im Rahmen dessen Sie eine schriftliche Seminararbeit anfertigen und ein Referat halten » - sujet en droit public ou droit privé, au choix. Entre 20 et 25 pages.
- Soit au 2nd semestre, si vous souhaitez obtenir la « Urkunde » uniquement. Il s'agira alors du module « Übung zur Methodik des deutschen Rechts für ausländische Studierende ». « Ein mündlicher Vortrag auf Grundlage einer schriftlichen Ausarbeitung zu einem vorher festgelegten Thema. Die schriftliche Ausarbeitung soll dabei 20 Seiten nicht überschreiten ».

Ci-après la liste des matières pour choisir vos options : https://www.jura.uni-passau.de/fileadmin/dateien/fakultaeten/jura/Studiendekan/ECTS_Informationspaket.pdf

(assurez vous tout de même que ces matières existent toujours, que l'Université de Passau valide ces matières que vous choisissiez en option et que le nombre d'ECTS est toujours le même).

Il est également possible de suivre des cours de langues, du niveau A1 au niveau C2 (allemand, anglais, espagnol, italien, chinois, russe, turc, vietnamien, etc...). Attention, ces cours ne rapportent aucun ECTS.

Contacts :

Head of the International Office, chargée de valider et signer vos Learning Agreements, Frau Stefanie Dallmeier : stefanie.dallmeier@uni-passau.de

Auslandsbüro und Studienberatung, Frau Ulrike Wassermann :

ulrike.Wassermann@uni-passau.de / fachstudienberatung.jura@uni-passau.de

2. Examens / Prüfungen

Pour Grundkurs Staatsrecht et Grundkurs Privatrecht : Il s'agit d'examens oraux avec le Professeur qui dispense le cours.

Pour les matières à options : les modalités d'examens varient en fonction de chaque option.

Vous validez une matière si vous obtenez une note supérieure ou égale à 4/18.

Remarque : En plus des épreuves orales, vous pouvez passer une ou plusieurs épreuves écrites pour un ou pour les deux Grundkurs (Privatrecht ou Staatsrecht). Si vous validez un écrit, il est possible de faire le LL.M Master Deutsches Recht für ausländische Studierende après votre Master 1 ou Master 2 si vous avez suivi le « Modul Wissenschaftliches Arbeiten ». Si vous ne validez pas, vous ne serez pas pénalisé pour l'obtention de votre licence.

Si vous décidez de revenir après votre Master 1 ou Master 2, la rédaction d'une Masterarbeit vous permettra d'obtenir ce LL.M (les autres matières du diplôme ayant été validées lors de votre mobilité en 3ème année). Le temps de rédaction d'une Masterarbeit est d'environ 3 mois. Il faut donc être présent un semestre à l'Université de Passau ou avoir accès à une bibliothèque allemande.

Lien vers la présentation du LL.M : www.uni-passau.de/master-deutsches-recht/

3. Calendrier universitaire / Vorlesungszeiten

- **Wintersemester 2020/2021** : 12/10/2020 bis 05/02/2021
- **Sommersemester 2021** : 12/04/2021 bis 16/07/2021

Lien vers les calendriers universitaires pour les années à suivre : <https://www.uni-passau.de/studium/waehrend-des-studiums/termine-und-fristen/vorlesungszeiten/>

Chaque année, l'association AEGEE et le Akademischen Auslandsamt organisent une période d'intégration de 3 semaines pour les étudiants internationaux avant la rentrée du Wintersemester. Cette période d'intégration est l'occasion de rencontrer les étudiants venant du monde entier. De nombreuses activités, voyages, soirées sont proposés par l'association et le Akademischen Auslandsamt.

Durant ces 3 semaines, il vous sera également expliqué le fonctionnement de l'Université, la Mensa, la bibliothèque, votre carte étudiante vous sera remise et c'est également durant cette période que vous ferez valider votre Learning Agreement.

Il est donc fortement conseillé d'être présent lors de ces 3 semaines précédant la rentrée universitaire.

4. Logements / Unterkunft

Logements privés : à titre d'exemples, les sites « WG-Gesucht », « Studenten-WG » ou encore « Wohnraumkarte » sont des plateformes très utilisées et recensent la majorité des appartements ou colocations disponibles à Passau.

Il existe également des groupes sur « Facebook » qui publient des annonces. Voir par exemple les groupes « Wohnungen frei in Passau » ou « Zimmer frei in Passau ».

Logements en résidences étudiantes : il existe plusieurs résidences étudiantes à Passau. Frau Alexandra Winterkorn est responsable de l'attribution des chambres en résidences étudiantes. Contact : alexandra.Winterkorn@uni-passau.de

Liens vers les rubriques « résidences étudiantes » et « logements » du site de l'Université :

<http://www.uni-passau.de/internationales/nach-passau-kommen/organisatorisches/zimmervermittlung/> et <https://www.uni-passau.de/studium/campus-und-kultur/wohnen/>.

Attention : les demandes de chambres en résidences doivent se faire suffisamment à l'avance, prenez soin de bien vérifier les dates limites des demandes.

* Informations susceptibles de légers changements d'une année à l'autre.